



# PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine

---



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **COMITE DE SUIVI DU S3RENR NOUVELLE-AQUITAINE**

jeudi 4 mars 2021 de 14h à 15h30

# ORDRE DU JOUR

1. Installation du comité de suivi du S3REnR Nouvelle-Aquitaine et rappel des modalités de fonctionnement,
2. Présentation des critères d'ordonnancement des ouvrages du S3REnR Nouvelle-Aquitaine,
3. Point sur la mise à jour du recensement des gisements,
4. Questions diverses.

## **1. Installation du comité de suivi du S3REnR Nouvelle-Aquitaine et rappel des modalités de fonctionnement**

### **Pourquoi ?**

Pour répondre à une demande des parties prenantes lors de la construction du S3REnR NA

### **Quel objectif principal ?**

Accompagner la phase de mise en œuvre du S3REnR et définir par consensus les critères de création et/ou renforcement des ouvrages afin d'optimiser le raccordement des EnR

### **Quels objectifs secondaires ?**

- Instance de présentation des états techniques et financiers
- Présentation des adaptations visées à l'article D. 321-20-1 du code de l'énergie ainsi que les transferts de capacités ou les refus de transferts visés à l'article D. 321-21 dudit code
- Bilan de la mise en œuvre des indicateurs définis dans le rapport environnemental pour suivre les effets de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement

## **1. Installation du comité de suivi du S3REnR Nouvelle-Aquitaine et rappel des modalités de fonctionnement**

### **Nature :**

Le comité est une instance de concertation ne donnant lieu à aucun vote et dont les discussions ne revêtent aucune valeur contraignante ou opposable.

### **Composition :**

Membres des COTECH S3REnR (Etat, Conseil Régional, Gestionnaires de réseau, représentants des producteurs d'EnR et AODE)

### **Fréquence de réunion et fonctionnement :**

- Réunions au minimum annuelles et sur proposition des membres
- Secrétariat et animation assurés par la DREAL avec le soutien des gestionnaires de réseau
- Synthèse des discussions publiée sur le site internet de la DREAL

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/comite-de-suivi-a12177.html>



# Présentation des critères d'ordonnancement des ouvrages du S3REnR Nouvelle-Aquitaine



# Contexte

- Des attentes fortes sur les délais de réalisation de la part des porteurs de projets et des territoires
- Un nombre de projets important : 27 nouveaux postes sources à réaliser, de nombreuses liaisons HTB à construire -> au total 71 projets sans compter l'ajout/remplacement des transformateurs HTB/HTA
- Des zones à fort enjeux sur lesquelles il faut concentrer les efforts
- Une analyse des projets les plus urgents à lancer menée par les gestionnaires de réseau



# Une nécessité : ordonnancer les projets

## 1. Définir des critères

- Il est nécessaire de définir des critères objectifs :
  - Niveau de saturation de la « zone » dans laquelle les projets se situent
  - Dynamique d'arrivée des EnR sur cette zone
  - Délai de mise en service du projet, en distinguant les projets de long terme
- La mesure de l'atteinte de ces critères est réalisée de la manière suivante :
  - Saturation : capacité technique disponible sur les postes de la zone
  - Dynamique d'arrivée des EnR : Analyse du nombre/volume de demandes de raccordement reçues au cours des 6 derniers mois ou de projets en cours d'instruction administrative
  - Délai de mise en service du projet : projets de long terme -> supérieur à 6 ans



# Une nécessité : ordonnancer les projets

## 2. Répartir les projets selon 3 niveaux de priorité

- Les plus urgents :
  - & Zone saturée : capacité technique nulle sur toute la zone
  - & Dynamique d'arrivée des EnR forte : plusieurs demandes (ou volume de puissance important) reçues ou en cours
    - || Délai de mise en service du projet long
- La seconde vague :
  - || Zone non saturée : capacité technique non nulle sur une partie de la zone
  - || Dynamique d'arrivée des EnR moyenne : peu de demandes (ou volume de puissance faible) reçues ou en cours
    - & Délai de mise en service du projet inférieur à 6 ans



# Une nécessité : ordonnancer les projets

## 2. Répartir les projets selon 3 niveaux de priorité

- Les projets nécessaires en fin de schéma :
  - || Zone loin de la saturation : capacité technique disponible sur toute la zone
  - || Dynamique d'arrivée des EnR faible : pas de demande reçue ou en cours
  - & Délai de mise en service du projet inférieur à 6 ans

# Les projets les plus urgents



Investissement	Zone électrique	Département	Projet long	Zone saturée ou nombre de demandes important
Création du poste de CŒUR DE CHARENTE/MELLOIS EN POITOU (ex-VAL DE CHARENTE) 225/20 kV	14	16/79	N	O
Création du poste de RUFFECOIS (ex-CHARENTE LIMOUSINE NORD) 225/90/20 kV	14	16	N	O
Création d'un injection 225/90 kV entre les poste de RUFFECOIS et LONGCHAMPS	14	16	N	O
Augmentation de la capacité de transit de la liaison aérienne 90 kV CONFOLENS-LONGCHAMP	14	16	N	O
Création du poste de CONFOLENTAIS (ex-CHARENTE LIMOUSINE SUD) 90/20 kV	14	16	N	O
Création liaison souterraine 90 kV Montbron La Rochefoucauld	16	16	N	O
Création liaison souterraine 90 kV Loubert Plaud	16	16	N	O
Création du poste de BOISSEUIL 225/90/20 kV	15	17	N	O
Extension du poste de MATHA 225/90 kV	15	17	N	O
Ajout TR 225/90 kV à AUBUSSON	10	23	N	O
Augmentation de la capacité de transit de la liaison aérienne 63 kV AUBUSSON-GOUZON	10	23	N	O
Ajout self shunt 15 MVAR au poste d'EVAUX LES BAINS	10	23	N	O
Ajout self shunt 15 MVAR au poste de BOUSSAC	10	23	N	O
Création du poste de LANDES GIRONDINES 400/225/20 kV	4	33	O	N
Création du poste de SUD GIRONDE 400/225/20 kV	4	33	O	N
Création du poste de HAUTES LANDES 225/20 kV	1	40	O	O
Création du poste de LANDES D'ARMAGNAC 225/20 kV	2	40	N	O
Création du poste de AIRE SUR ADOUR 2 63/20 kV	2	40	N	O
Création liaison souterraine 63 kV AIRE SUR ADOUR 2 - PERQUIE + self à AIRE SUR ADOUR 2 + équipement départ NAOUTOT à PERQUIE	2	40	N	O
Ajout self série au poste de GAREIN	2	40	N	O
Création liaison aéro-souterraine 63 kV COLAYRAC - MEZIN + self 15 MVAR à COLAYRAC	3	47	N	O
Création du poste de LANDES DE GASCOGNE 400/225/20 kV	4	47	O	N
Création du poste AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET 225/20 kV	11	79	N	O
Création d'une liaison souterraine 90 kV Distré-Thouars	11	79	N	O
Création d'une liaison souterraine 90 kV Loudun-Thouars	11	79	N	O
Extension du poste de BRIOUX SUR BOUTONNE 225/90 kV (ex-SUD DEUX SEVRES) et création d'une liaison souterraine 90 kV BRIOUX SUR BOUTONNE-MELLE	14	79	N	O
Création du poste source de GRANZAY 225/20 kV	15	79	N	O
Création du poste EST VIENNE 400/90/20 kV	13	86	O	O
Création du poste de SUD EST VIENNE 225/20 kV	13	86	N	O
Création du poste de SUD VIENNE 225/20 kV	14	86	N	O
Création d'un injection 225/90 kV entre les poste de SUD VIENNE et ISLE-JOURDAIN	14	86	N	O
Extension du poste de ROM 400/225/90 kV	14	86	N	O
Création d'une liaison souterraine 90 kV ROM-LUSIGNAN	14	86	N	O
Création d'une liaison souterraine 90 kV ROM-CIVRAY	14	86	N	O
Ajout Self série HTB au poste de LAITIER 90 kV sur le départ LA PLANCHE	14	86	N	O
Création du poste de HAUT LIMOUSIN 400/225/20 kV	7	87	O	O
Création du poste de OUEST LIMOUSIN 400/225/20 kV	7	87	O	O

37 projets



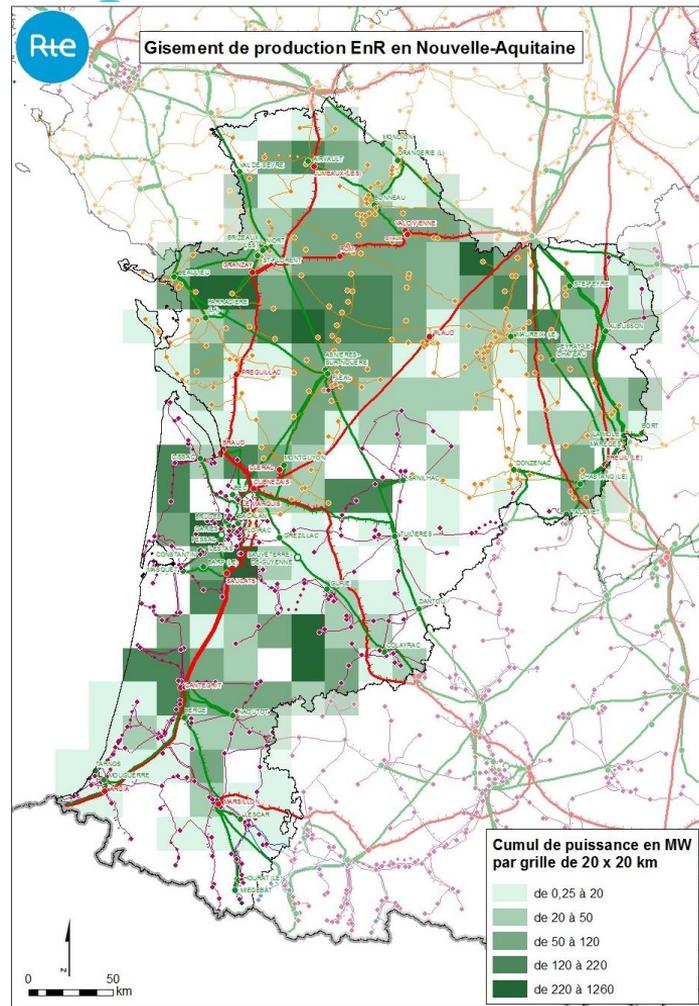
# **Point sur la mise à jour du recensement des gisements de production EnR**



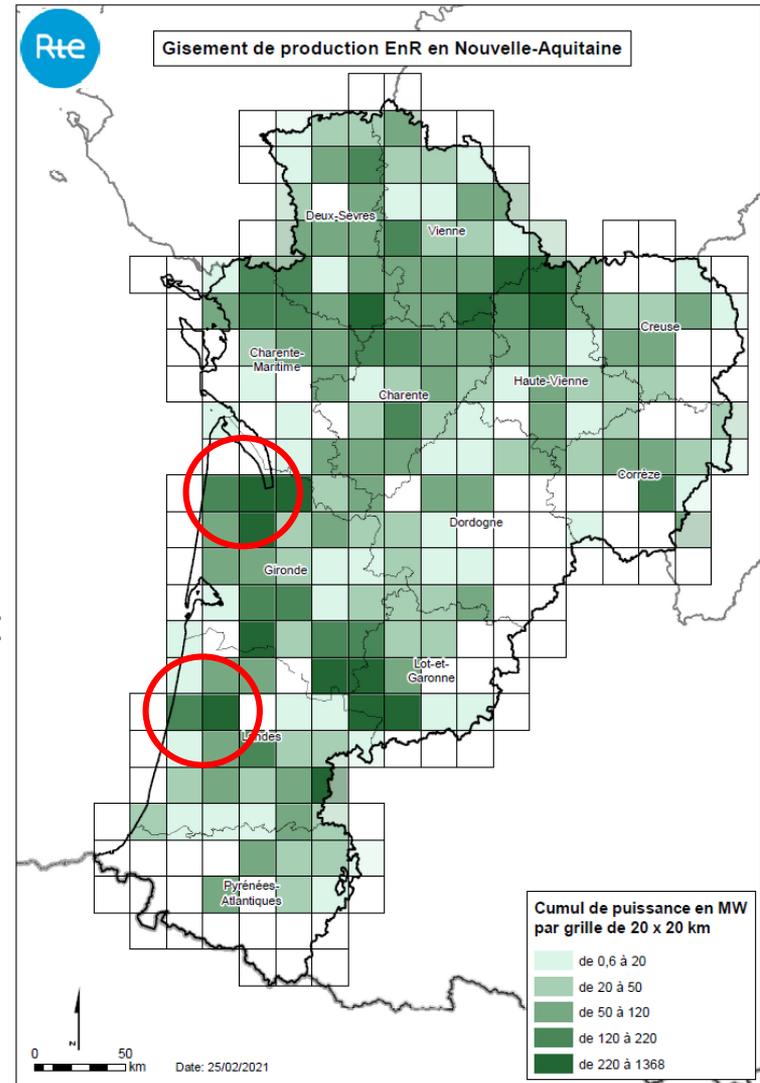
# Evolution entre juillet 2018 et février 2021

	07/2018	02/2021	Evolution
Nombre de projets	750	667	-12%
Puissance cumulée (MW)	15046	14870	-1,2%
Filière PV	9596	9960	+3,8%
Filière Eolienne	5440	4909	-10%
Filière autre	10	1	NA

- Diminution du nombre de projets
- Puissance cumulée stable
- La part du PV augmente



- Globalement peu d'évolution sur la localisation des gisements.
- Cependant des demandes de raccordement au-delà du gisement remonté engendrent des difficultés de mise en œuvre sur deux zones (1 et 5).





# Questions diverses

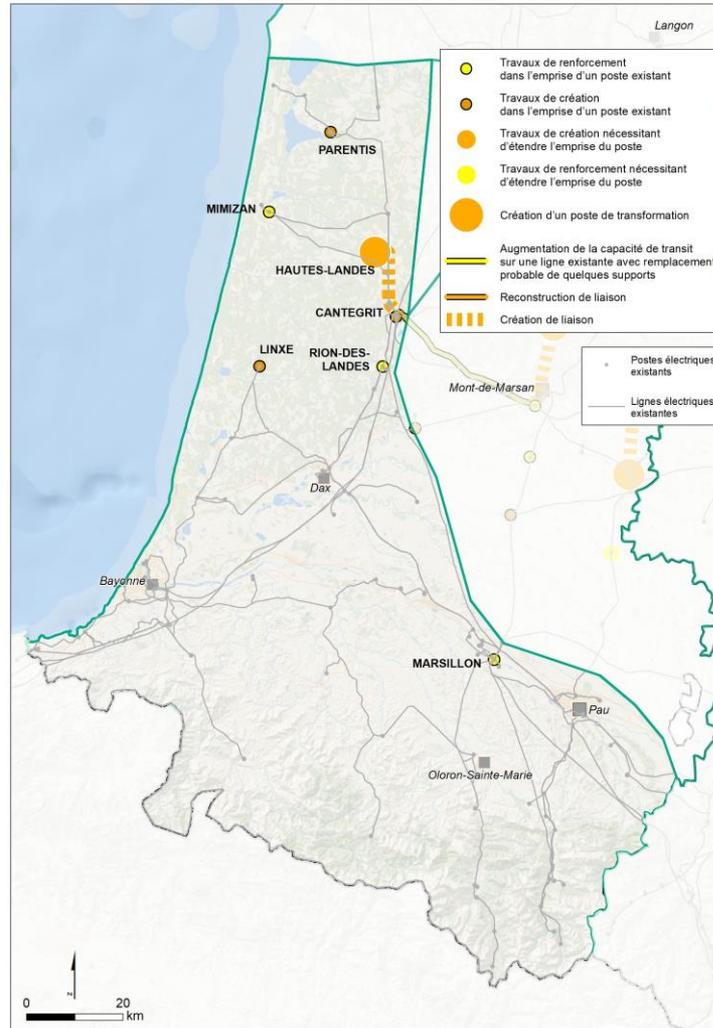




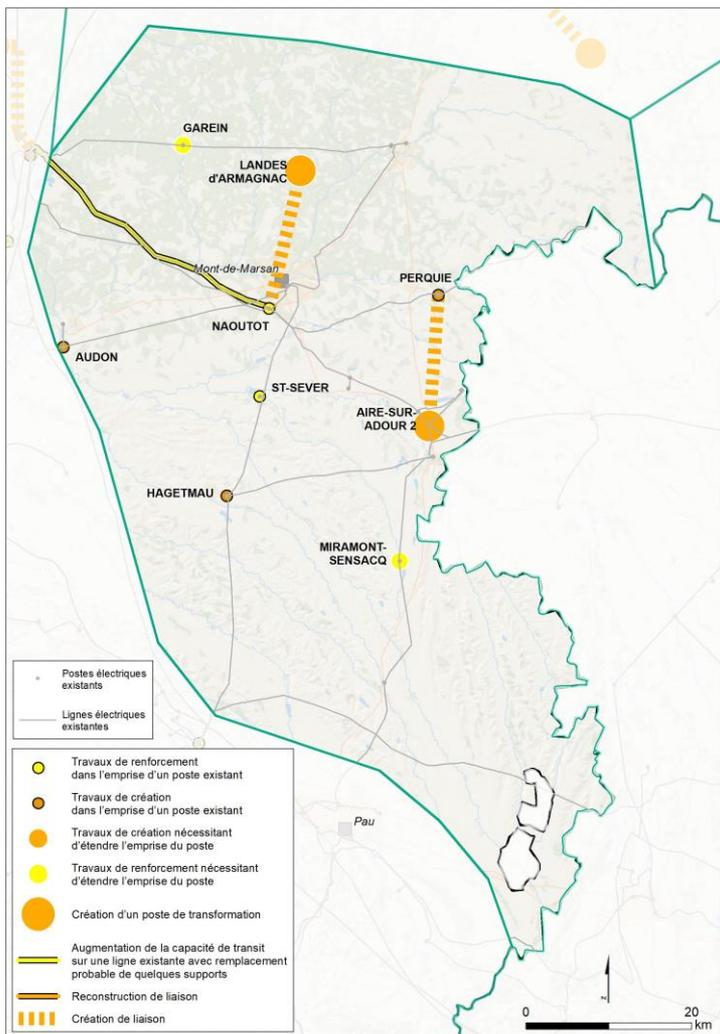
# Annexes



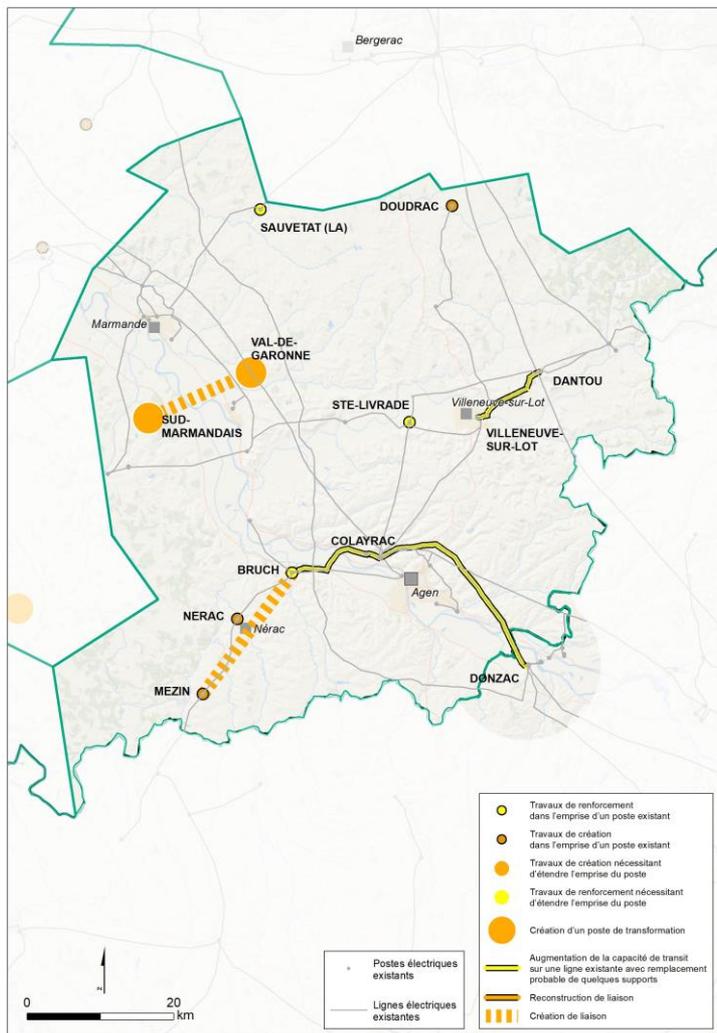
# Zone 1



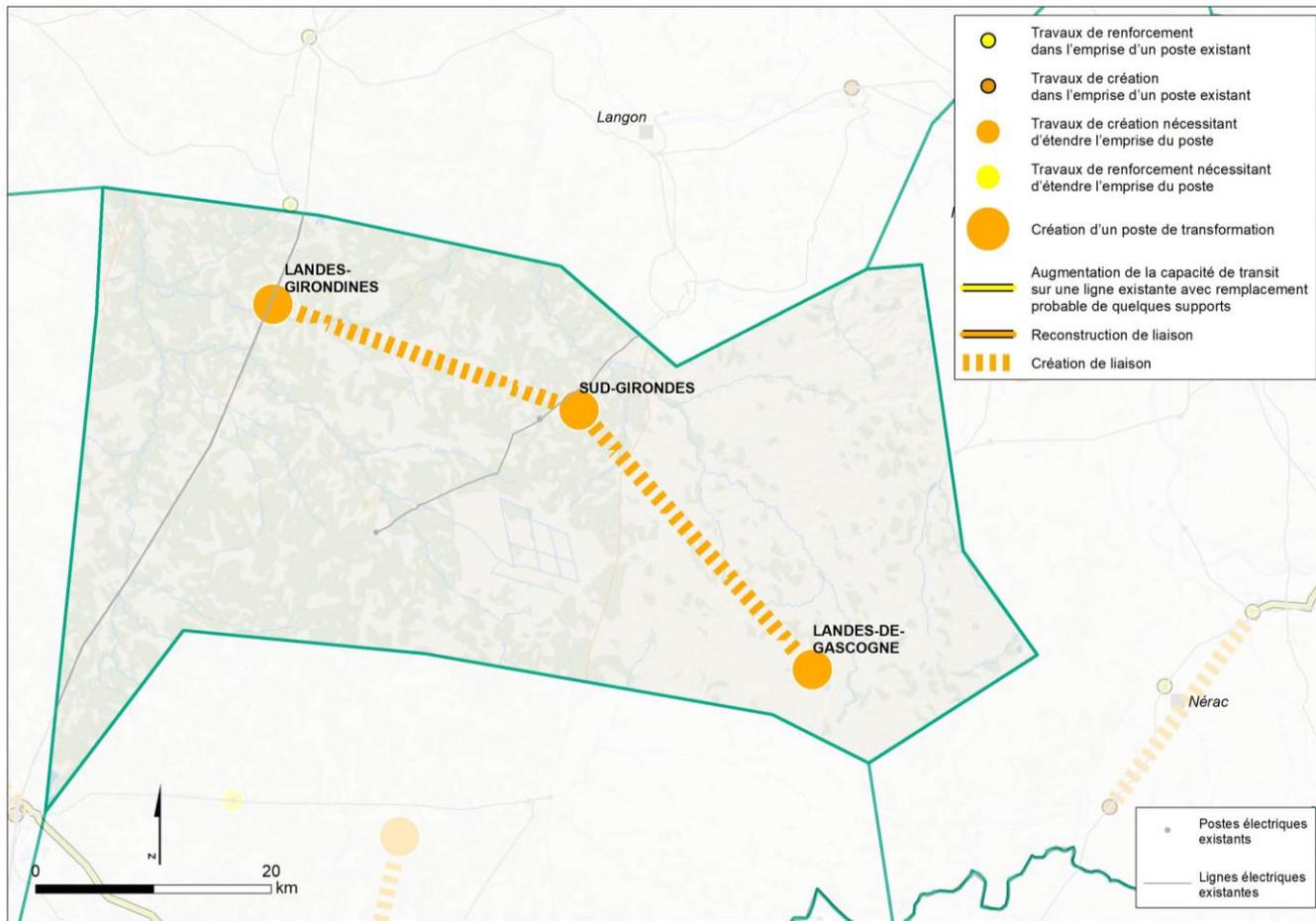
# Zone 2



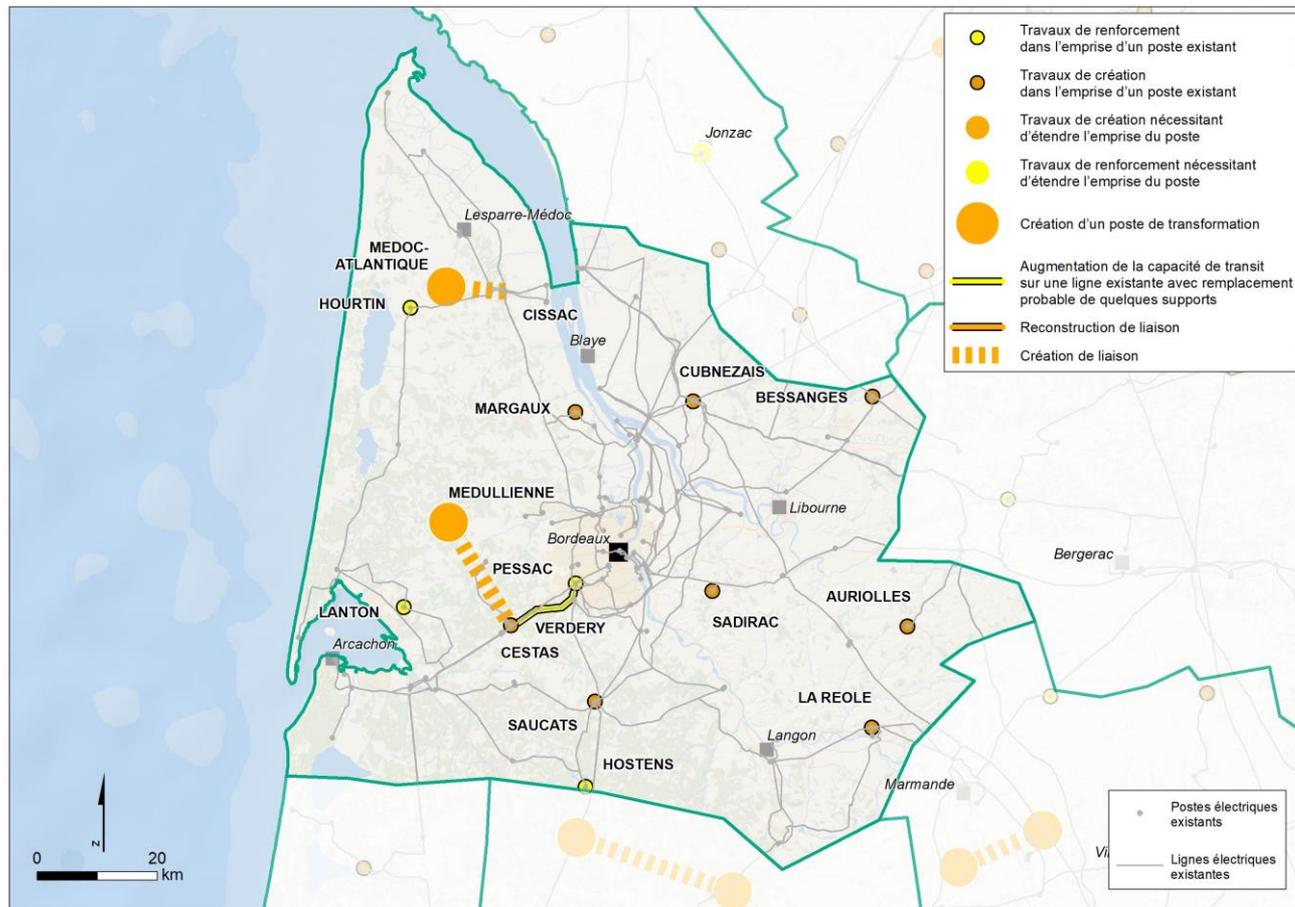
# Zone 3



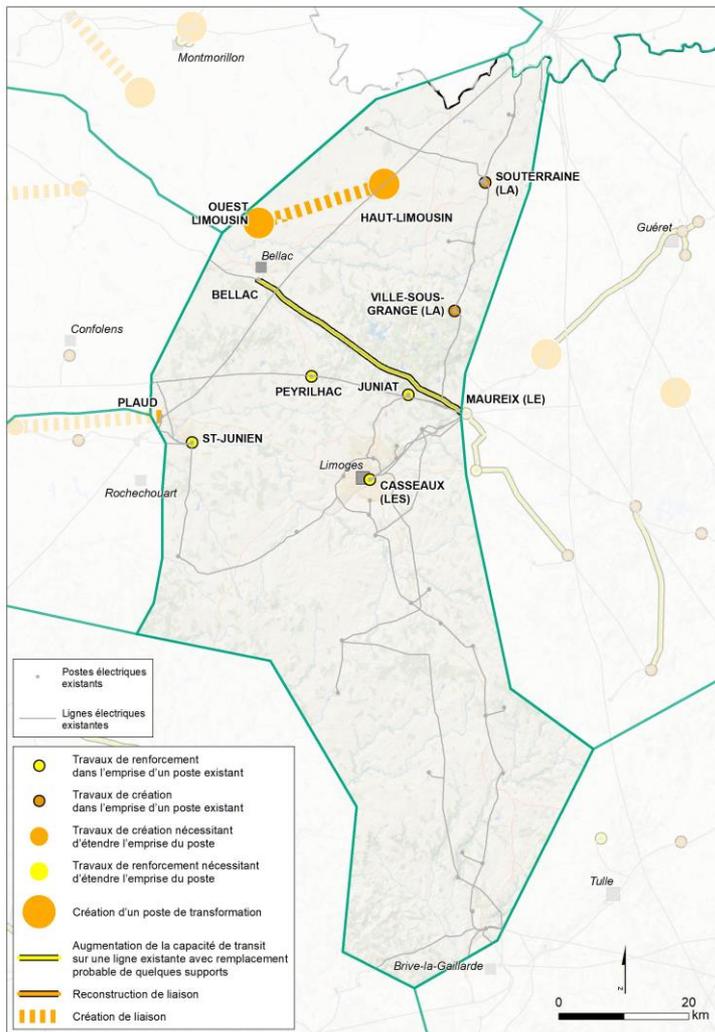
# Zone 4



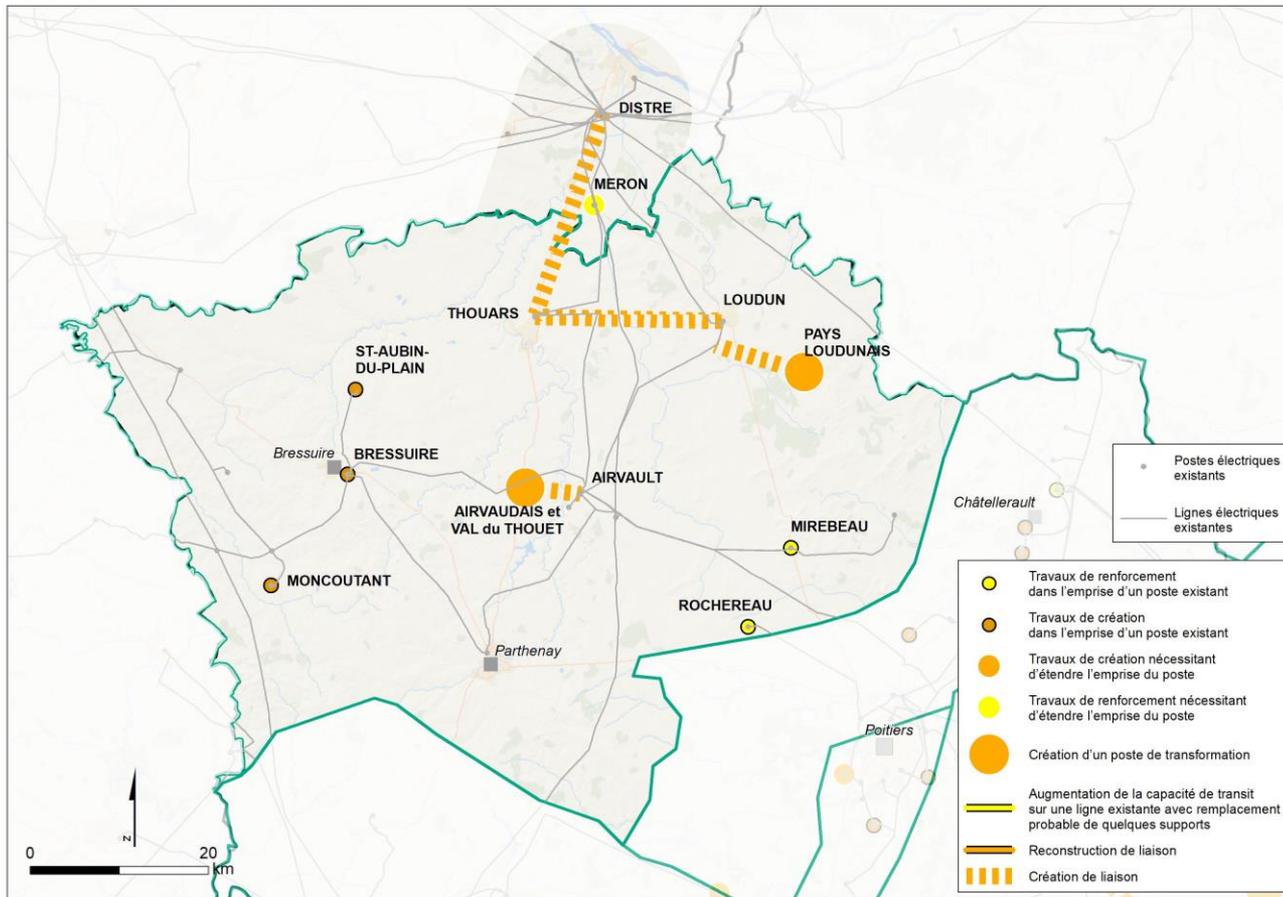
# Zone 5



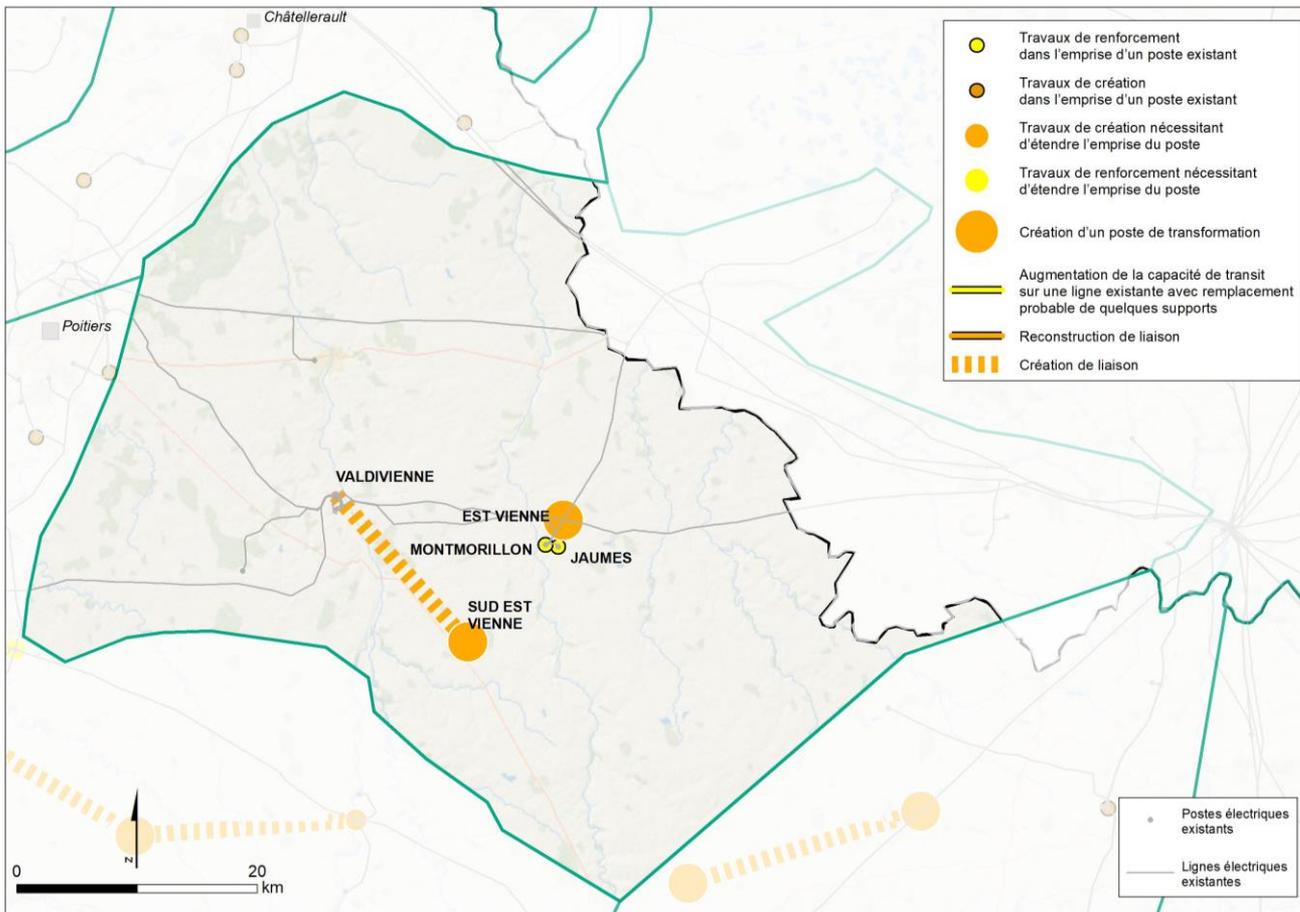
# Zone 7



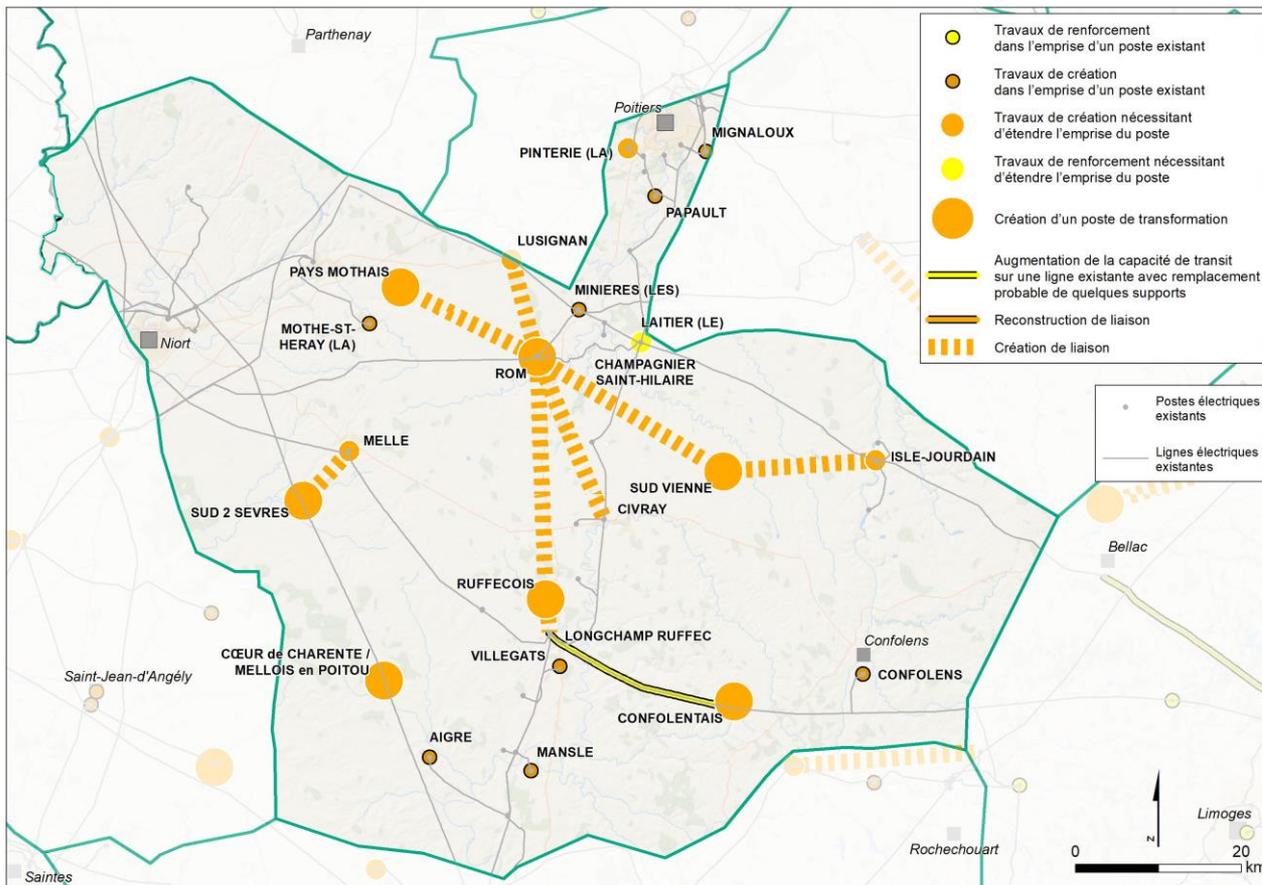
# Zone 11



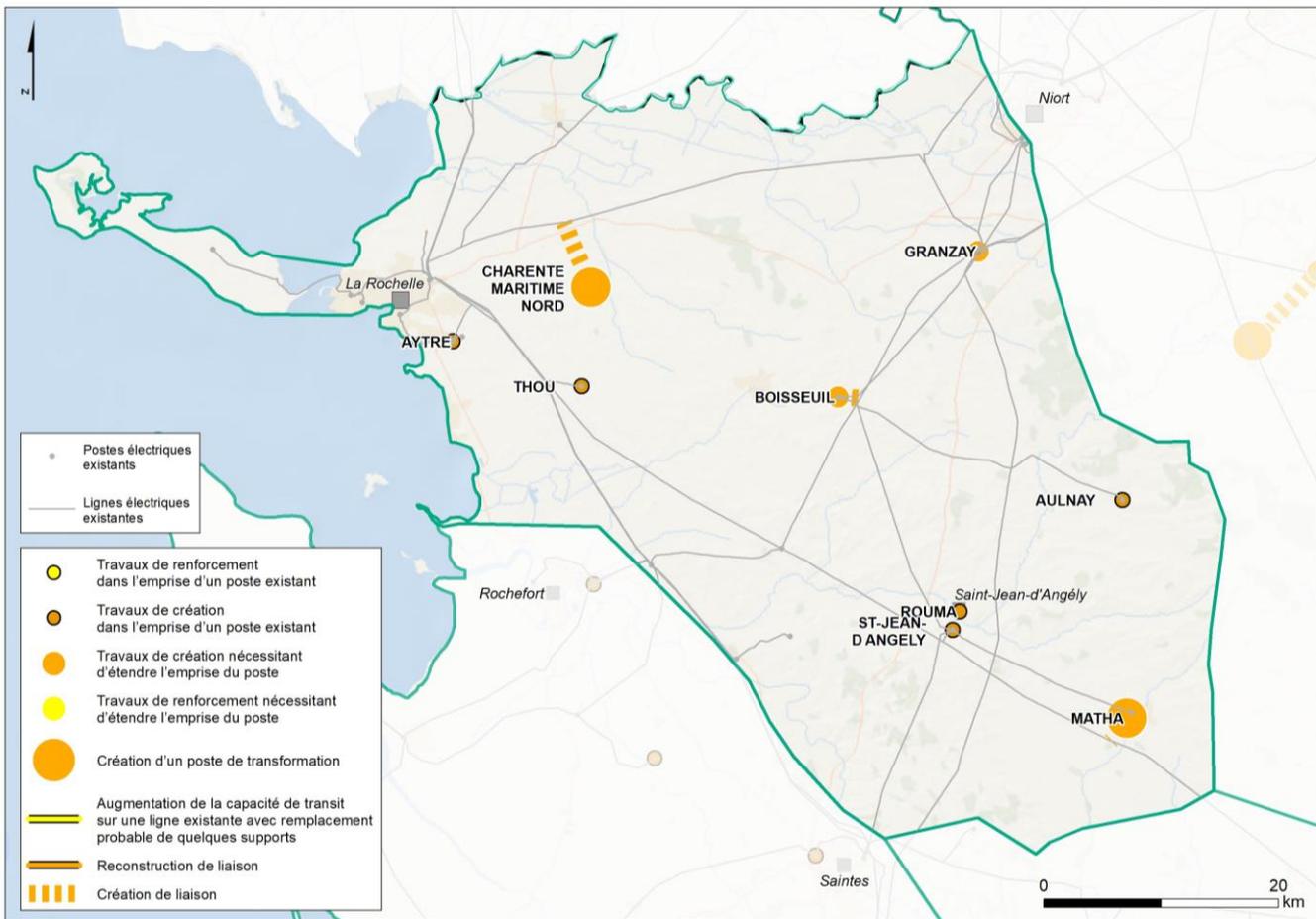
# Zone 13



# Zone 14



# Zone 15



# Zone 16

